

Le 26 septembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

INFECTIONS AUX PAPILLOMAVIRUS : LANCEMENT DE LA PREMIERE CAMPAGNE DE VACCINATION AUPRES DES ELEVES DE 5^{ème} DANS LES ETBALISSEMENTS SCOLAIRES

L'Agence Régionale de Santé Grand Est, en lien étroit avec la région académique Grand Est, lance dès septembre 2023 une campagne de vaccination HPV dans les collèges de la région. La vaccination contre les HPV est recommandée par la Haute Autorité de Santé pour toutes les filles et tous les garçons âgés de 11 à 14 ans révolus. Elle prévient jusqu'à 90 % des infections HPV, souvent non symptomatiques mais à l'origine de lésions précancéreuses et/ou de cancers du col de l'utérus, de la vulve, du vagin et de l'anus. La vaccination contre les HPV est l'une des seules vaccinations existantes contre les lésions précancéreuses et les cancers.

A ce jour, en région Grand Est, 44,8% des jeunes filles et 9,3% des jeunes garçons de 16 ans bénéficient d'un schéma complet (deux doses) à 16 ans.

Pourquoi la vaccination est-elle importante ?

Les infections aux papillomavirus (HPV) peuvent évoluer vers des cancers dont le plus fréquent est le cancer du col de l'utérus. En France, près de 3 000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus sont diagnostiqués chaque année et environ 1 000 femmes en décèdent. En tout, 6 400 cancers sont liés chaque année aux virus HPV, dont un sur quatre chez les hommes.

Environ 8 personnes sur 10 sont exposées à ces virus au cours de leur vie. Dans 60% des cas, l'infection a lieu au début de la vie sexuelle. Les préservatifs n'apportent qu'une protection partielle vis à vis de l'infection.

La vaccination est le mode de protection le plus efficace contre les HPV. En effet, lorsque la vaccination est réalisée avant le début de la vie sexuelle, la protection est proche de 100 %.

Quels publics sont concernés ?

Le vaccin contre les papillomavirus est inscrit dans le calendrier vaccinal en France. Il est recommandé de 11 à 14 ans, selon un schéma à deux doses espacées de 6 mois, avec un rattrapage possible jusqu'à 19 ans.

Il est également recommandé dans certaines pathologies chroniques et/ou immunodépression ainsi que pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes jusqu'à 26 ans.

La campagne de vaccination dans les collèges se prépare en Grand Est

Le président de la république a annoncé le 28 février 2023, le lancement d'une campagne de vaccination HPV gratuite à l'échelle nationale au sein des collèges. Ce principe de la vaccination au sein d'établissements scolaires a déjà fait ses preuves dans plusieurs pays (Australie, Royaume-Uni, Suède) et également lors de l'expérimentation menée en région Grand Est de 2019 à 2022.

L'ARS Grand Est, l'Éducation Nationale, l'Assurance Maladie avec les centres de vaccination et professionnels de santé, mettent en place cette campagne de vaccination pour tous les élèves de 5ème des collèges publics ou privés. **La campagne concernera 589 établissements dans le Grand Est soit plus de 64 000 élèves.**

Des équipes mobiles pilotées par les centres de vaccination réaliseront 2 passages au cours de l'année scolaire : 1^{er} passage d'octobre à décembre pour la 1^{ère} dose puis un second passage entre avril et juin pour administrer la seconde dose.

L'objectif est de réaliser un schéma vaccinal complet pour 30 % des élèves, soit un peu plus de 19 000 élèves.

**UNE ANNEE SCOLAIRE = UN SCHEMA VACCINAL COMPLET (2 DOSES)
= UNE VACCINATION SIMPLE, PRATIQUE ET GRATUITE**

Une première étape indispensable : l'accord parental

Chaque établissement scolaire a remis aux parents des élèves de 5^{ème}, un kit d'information comprenant un courrier d'information sur la vaccination HPV, une autorisation de vaccination à signer par les parents, un dépliant d'information sur les HPV et une enveloppe à utiliser pour remettre l'autorisation parentale signée à l'établissement scolaire de l'enfant.

L'autorisation des deux représentants légaux, ou du représentant légal unique le cas échéant, est nécessaire pour réaliser la vaccination de votre enfant au collège.

En dehors de cette campagne de vaccination gratuite réalisée au collège par les centres de vaccination auprès des élèves de 5ème, la vaccination contre les papillomavirus peut également être réalisée en ville par un médecin, un pharmacien, un infirmier ou une sage-femme. Chaque dose de vaccin est prise en charge à 65% par l'assurance maladie. La part restante est généralement prise en charge par les complémentaires (mutuelle, etc.).